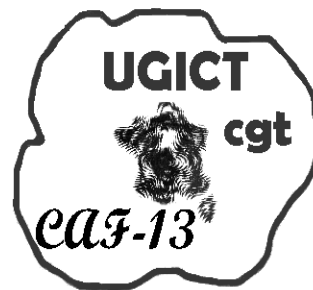




## SEANCE PLENIERE DU COMITE D'ENTREPRISE DU 30 MAI 2011



De nombreuses questions ont été abordées lors de cette séance plénière qui s'est déroulée sur la journée, entre autres :

Projet « amélioration de l'accueil du public », expérimentation de Malaval,  
Maîtrise des risques à la CAF13,  
Projet de travail social,  
Mesures salariales 2011

Bien évidemment, cette plénière s'étant tenue le jour de la réouverture des accueils, après, situation inédite à la CAF13, une fermeture de l'ensemble des sites (à l'exception de Gibbes et Malaval) durant 15 jours, le débat a essentiellement porté sur les problèmes que nous soulevons depuis des années, à savoir :

**le manque évident d'effectifs et de moyens pour assumer nos missions, la non reconnaissance de nos métiers avec pour conséquence inévitable la dégradation de nos conditions de travail.**

Nous avons réaffirmé notre opposition à cette politique à courte vue qui consiste à mettre en œuvre des mesures palliatives et inefficaces sur le long terme.

La situation critique que connaissent les CAF et notamment la CAF13 ne date pas d'hier mais dure depuis plusieurs années et ne fait que s'aggraver avec une augmentation constante des charges sans les moyens nécessaires pour les assumer.

Nous avons également dénoncé ce que nous appelons « la rupture du service public » que nous jugeons inacceptable dans un département dont la population est fortement précarisée et en grande demande sociale.



**Nous étions d'ailleurs devant les points d'accueil pendant la fermeture et le jour de la réouverture pour expliquer aux allocataires que les salariés de l'organisme n'étaient en rien responsables de cette situation et qu'il s'agissait d'une décision de la Direction qui a fait le choix délibéré d'appliquer les directives ministérielles et de gérer la pénurie induite par les restrictions budgétaires.**

La Direction admet qu'il y a effectivement une hausse de la charge de travail mais persiste à dire que ce phénomène est lié à la conjoncture (saisonnalité). Très vite, selon elle, avec « un peu de bonne volonté » de la part de tous et un bon plan de redressement qui passe forcément par la fermeture des accueils (qu'elle jure « ne pas faire de gaieté de cœur ») la situation sera assainie et nous travaillerons enfin en toute sérénité... Force est de constater que cette méthode de gestion a montré ses limites.

La Direction annonce le 30/5 un stock de 6900 BT alors que nous en étions le 13/5 à près de 40000, et se gargarise de la pertinence de son action, pour nous cela ne fait bien que prouver que si les services de liquidation sont renforcés la CAF peut absorber la charge de travail en terme de traitement des dossiers encore faut-il également assumer l'autre mission : accueillir le public dans de bonnes conditions. Malgré un optimisme, qui a tout l'air d'un optimisme de façade, la Direction s'est bien gardée de s'engager sur l'avenir. A noter que selon nos informations, **le stock de BT commence bien entendu à remonter il serait d'environ 20000 à aujourd'hui...**

Nous avons bien entendu renouveler notre demande d'une vague d'embauche conséquente ainsi que, dès maintenant il soit procédé au recrutement des personnes figurant sur la liste d'attente du dernier concours.

## Projet « amélioration de l'accueil du public » expérimentation de Malaval :

La Direction nous informe de ce projet, en bref, il consiste en la mise en place de ce qui est appelé un poste avancé composé de 3 à 4 techniciens conseil confirmés qui sera chargé d'orienter les allocataires soit vers le pré-accueil auquel seront affectés 2 à 3 agents débutants, soit vers les box (le nombre d'agents affectés à ces box n'est précisé nulle part sur la note qui nous a été soumise).

Tout le monde s'accorde à dire que l'accueil du public dans de bonnes conditions pour les techniciens conseil et pour les allocataires est une priorité, bien que nous ayons des doutes sur la volonté réelle de la Direction en la matière (voir § précédent).

Quel est l'avenir du métier d'auxiliaire d'accueil ? Comment sera dimensionné l'accueil ? Ce système ne sera-t-il pas source d'incidents plus fréquents ? Enfin l'objectif n'est-il pas en fait d'assurer au moindre coût voire de réduire un service qui selon la Direction « est la plus valeur de notre institution, l'avenir de notre organisme étant dans la qualité de la relation avec l'utilisateur » ?



Si la Direction semble être convaincue de l'efficacité de ce dispositif, il faut dire qu'elle a manœuvré très habilement en faisant porter ce projet par des agents via des groupes de travail (procédé vieux comme le monde) afin d'entériner l'idée qu'il faut désormais se résigner sur le fait d'obtenir des moyens supplémentaires et qu'il est possible par des tours de « passe passe » d'améliorer les conditions de travail de nos collègues .

Ce projet malgré la « grosse ficelle » est tout de même loin de faire l'unanimité chez les TC.

Notre organisation syndicale a émis les plus grandes réserves quant à cette nouvelle organisation du travail qui n'est pour nous qu'un palliatif du manque de moyens récurrent dans les CAF .

**Toutes les avancées significatives pour les personnels au cours des dernières années : 80% de Niv 4 chez les TC PF , prime de pénibilité pendant deux ans pour les TC PF , embauche (insuffisante mais embauche quand même ) ont toujours été le fruit de nos luttes , le reste n'est que du bavardage , des aménagements cosmétiques qui n'amélioreront en rien les conditions de travail des salariés de nos organismes.**

Cette expérimentation d'un nouveau mode d'accueil à Malaval devrait débiter dans les jours qui viennent et se faire au volontariat, elle s'étendra, si elle est jugée concluante à d'autres districts. Nous suivrons de près l'évolution de ce projet.

## La maîtrise des risques à la CAF 13 :

Une simple feuille de présentation concernant ce sujet, en résumé : le DG confie à l'agent comptable la gestion de la maîtrise des risques, un pôle spécifique est créé placé sous son autorité .

Cette présentation a donné lieu à des échanges, il a été notamment pointé par les OS le manque d'effectif au service contrôle, la surcharge de travail qui en découlait pour son personnel et de fait le retard que pouvait prendre le traitement des dossiers.

Bien entendu, telle n'est pas la position de la Direction, et notamment celle de l'agent comptable qui, dans une posture méprisante à l'égard de tous, explique que les retards pris dans le traitement des contrôles est du au travail bâclé des TC (non transmission des fiches contrôle, demandes de contrôles incompréhensibles...).

Le personnel appréciera la méthode, qui est bien connue, et qui consiste à nous diviser, mais ne tombera pas dans ce piège.

Il a été abordé également la question des fraudes, dont tout le monde s'accorde à dire qu'il s'agit d'un phénomène marginal, l'agent comptable « dérape » la encore sur le sujet et cite l'exemple des assistantes maternelles dont les pratiques font, dixit l'agent comptable, « qu'elles gagnent plus que vous et ... », il a eu la décence de ne pas continuer sa phrase !

## Mesures salariales 2011 :

Un protocole d'accord sur les salaires 2011 a été signé entre l'UCANSS et une partie des fédérations syndicales suite à la commission paritaire nationale du 26/4/2011. Il est maintenant agréé par le ministère. Nous avons posé la question de savoir l'impact que pouvait avoir ce protocole sur l'enveloppe destinée au financement des mesures 2011 à la CAF 13 prévues par la note de cadrage élaborée par la Direction.

La Direction s'est montrée optimiste sur cette question, selon elle, ce protocole ne devrait avoir que peu d'impact sur les mesures promotionnelles 2011. Cela ne pourra être mesuré que fin juin après les opérations de paye. La Direction ajustera, selon ses possibilités budgétaires, le nombre de mesures à attribuer.

Rappelons que les mesures salariales 2011 ont fait l'objet de pseudos négociations sociales, la Direction se réfugiant derrière les contraintes budgétaires pour appliquer une politique promotionnelle au choix pur sans reconnaître la technicité, l'expérience et la pénibilité de nos métiers.

Rappelons également que les moyens existent puisque le directeur de la CNAF a lui-même annoncé 2,4% d'excédents budgétaires pour la branche famille .



## Travail social :

- **Projet de travail social :**

C'est le choix du Calife: « je m'organise comme je veux », telle est la réponse du DG à la question sur le mélange des genres entre *rencontres 2010-2011* et *présentation du projet de travail social*. Nous sommes à nouveau largement intervenu sur ce dossier, Mr le Directeur est exaspéré, il souffle: ce que disent vos élus au CE ne l'intéresse pas... Mais Mr le Directeur est très content : au travers des 3 premières rencontres, où, forcément, tous les salariés n'ont pas pu s'exprimer, il a ressenti une adhésion à son projet, pas nous ...

Ce dispositif de questions/réponses le satisfait, sauf que trop de questions restent toujours sans réponses claires et précises.

L'absence du Secteur d'Ingénierie Sociale lors de ces rencontres? Réponse: d'ici fin juin, il est prévu qu'il vienne à la rencontre des équipes. Un retour sera ensuite fait aux travailleurs sociaux des réunions qui ont eu lieu avec les adjoints sociaux autour du règlement intérieur, ainsi que de la réunion du 26/5 avec les directeurs de MDS. Que de rencontres... en lieu et place de celle demandée par une grande majorité de travailleurs sociaux!

Nous rappelons que le règlement intérieur est applicable depuis le 1/1/2011. Cinq mois d'incertitudes, d'application « à la petite semaine », de distorsions d'un district à l'autre, générant une inégalité de traitement des situations d'allocataires et un malaise généralisé chez les travailleurs sociaux.

- **Informatisation du travail social :**

La Direction se veut rassurante: il n'y a pas d'informatisation du travail social, ni d'expérimentation à ce jour. Il y a juste ... un projet de conception d'un outil: *Cassiopée* dont « la visée sera de soutenir le déploiement des offres de service et d'effectuer le suivi de l'accompagnement social ». La CNIL sera interrogée en temps voulu, la Direction comptant sur un silence qui vaudra acceptation. Il est clair que nous ne nous contenterons pas de cette réponse et que nous serons vigilants quant à la suite de ce dossier.

